



Abbaye des Amis de Cossonay

Procès verbal de l'assemblée générale du 29 janvier 2020

Réfectoire de la CossArena, Cossonay-Ville

L'Abbé, Aurélien Despland souhaite à toutes et tous la bienvenue à notre CossArena mise gracieusement à disposition par la Commune de Cossonay qu'il remercie au passage. Il tient particulièrement à saluer la présence de M. le Syndic, des anciens Abbés, des membres du Conseil, du major de table. Le porte-drapeau est malheureusement absent pour cause de maladie.

M. Pascal Pellegrino du Journal de Cossonay ne devrait pas tarder à arriver.

L'Abbé demande à l'assemblée de se lever pour respecter une minute de silence à la mémoire de nos membres disparus, M. Edi Weismann et Jean Guignard. L'assemblée se lève....

Il est 19h37 et j'ai l'honneur d'ouvrir notre 175^{ème} assemblée générale de l'Abbaye des Amis de Cossonay. Santé !

Ordre du jour

L'ordre du jour proposé dans la convocation est statutaire et vous l'avez reçu. L'Abbé le rappelle brièvement.

Au point 14 figure une proposition pour modifier les cotisations, soit d'inclure le montant de la carte de fête dans les cotisations sur un période de 3 ans. Les participants n'auront ainsi rien à déboursier pour participer à l'Abbaye. Le nouveau montant de la cotisation sera ainsi de 100.-.

Il demande si quelqu'un a une remarque ou souhaite y apporter une modification. Aucune remarque, il sera donc suivi tel que proposé.

2) Appel

Une liste des présences circule dans la salle. Il demande aux membres de la remplir et de la signer.

Il donne ensuite la parole au Greffier, Alain Guignard.

35 personnes se sont excusées. Il n'est pas fait lecture de la liste.

56 membres ont signé la liste de présence y compris les membres du Conseil.

Le greffier rappelle qu'il est pratique d'avoir les adresses mail pour les communications et l'envoi du PV par exemple. Donc ceux qui ne l'ont pas encore fait merci de compléter la liste avec cette adresse.

Il informe également que l'assemblée est enregistrée pour faciliter la rédaction du PV. Donc merci de vous exprimer de manière audible.

3) Nomination de 2 scrutateurs

Deux personnes sont proposées, Jean-Pierre Rochat et Jacques Lipp. Merci à eux.

4) Approbation du procès-verbal de l'AG 2019

Le greffier lit le procès-verbal de la précédente assemblée générale qui a eu lieu le 30 janvier 2019.

Le procès-verbal ne suscite ni remarque ni question, il est approuvé par applaudissement. L'Abbé remercie son auteur.

5) Admissions - Démissions - Exclusions

2019, année d'Abbaye, nous n'avons enregistré 9 admissions lors de la fête dont plusieurs dames ce qui est réjouissant.

Florence Christina
Stéphanie Clerc-Rosset
Sabine Léser
Nicolas Combes
Joey Dias
Joël Humbert
Guillaume Meylan
Patrick Pernet
Gilles Challet

Un peu moins réjouissant, à ce jour, nous enregistrons 5 démissions, soit :

Michel Sigertner
André Bolay
Claude Besson
Christian Liard
Sacha Zurbriggen

Comme déjà évoqué en ouverture nous devons déplorer le décès de Edi Wissmann. M. Jean Guignard avait déjà démissionné l'année dernière pour raison de santé.

Cette année d'Abbaye, plusieurs membres qui avaient du retard dans leurs cotisations ne sont pas venus à la fête, ce qui fait qu'ils n'ont pas pu rattraper leur cotisation. Nous avons choisi de finalement les exclure comme le prévoit les statuts ;

Il s'agit de MM :
Claude Borgeaud
Pascal Corpataux
Jean-Marc Dupuis

Stéphane Kirchner
Fabian Loup

Aucune exclusion n'est prononcée. Pour l'instant, des rappels sont faits. Un nouveau point sera fait après la fête d'Abbaye 2019.

Compte tenu de ces changements, l'effectif de la société passe de 152 membres en janvier 2019 à 150 membres à ce jour.

6) Rapport de l'Abbé-président

L'Abbé-président fait son rapport. Il est copieusement applaudi.
Une copie sera jointe au présent PV pour les archives.

7) Rapport de la commission de tir

La parole est donnée à Patrick Bolay.
En résumé. Rétrospective des activités de tir en 2019.
Tir des comités des Abbayes du giron le 4 mai au stand du petit calibre à Penthalaz. Le stand à 300 m étant en rénovation, nous avons donc tiré à 50m.
Également le tir de l'Abbaye les 5 et 6 juillet avec la participation de plus de 80 sociétaires. Premier roi Patrick Oppliger, deuxième roi Michel Monney, absent ce soir et votre serviteur (Patrick Bolay) roi à la cible perroquet. Notre Abbé a failli être roi, il n'est devancé que de quelques points. Patrick remercie tous les participants ainsi que les enfants et les conjoints qui ont également participé. C'est madame Corine Lipp qui est première au tir de conjoints. Pour finir, Patrick invite les membres à se retrouver en 2022 pour la prochaine fête.
Une copie de son rapport sera jointe au présent PV pour les archives

8) Rapport fête nationale du 31 juillet 2019

La Jeunesse a rejoint les rangs des organisateurs cette année. Le Conseil a longuement réfléchi et décider de trouver une société pour nous succéder dans cette tâche. La fête prend de l'ampleur et nous faisons pratiquement tout avec les membres du Conseil. Nous avons pris l'option de mettre cette énergie dans d'autres organisation comme des soirées à thèmes ou autre propre à notre société. Nous communiquerons à ce sujet dès que nécessaire.
Est-ce que cela appelle à des commentaires ? Pas de remarque dans la salle.

9) Rapport de la fête d'Abbaye

Ce point a été traité au point 6 dans le rapport de l'Abbé

10) Lecture des comptes et rapport du trésorier

Gilles Raymond présente le rapport d'activité des comptes de notre société.
Les comptes ont été vérifiés par Mme Anne Pidoux et MM. Christian Robert-Grandpierre et Vincent Borgeaud le 16 janvier 2020.
L'exercice 2019 **sans la fête** boucle avec un résultat de CHF 999.90. Les frais généraux de cette année sont un peu plus élevés que d'habitude, en effet nous avons profité de

cette année de fête pour faire un site internet et de refaire une série de verre avec le nouveau logo.

Les charges de la fête se montent à CHF 53'274.30 et les recettes à CHF 48'877.60 la perte de la fête est donc de CHF 4'396.70.

L'exercice 2019 boucle avec un déficit de CHF 3'396.80

Le capital au 31 décembre est de CHF 41'768.51

Il tient les comptes à disposition pour qui veulent les consulter.

Il n'y a pas de questions, l'assemblée applaudit Gilles.

Une copie des comptes est jointe au présent PV.

Aurélien remercie Gilles pour son travail. Et passe la parole aux vérificateurs.

11) Rapport de la commission de vérification des comptes.

La rapporteuse Anne Pidoux prend la parole.

Les comptes ont été vérifiés par la commission en date du 16 janvier 2020 au domicile du trésorier.

L'ensemble des documents comptable ont été mis à disposition et nous avons opéré la vérification par sondage. La commission constate que les comptes sont tenus correctement et avec exactitude. Les pièces justificatives existent pour chaque opération.

La commission recommande d'accepter les comptes tels que présentés et de donner décharge au caissier et à la commission de vérification. Elle remercie le trésorier pour la qualité de son travail.

La commission remercie également Gilles pour l'accueil lors de cette vérification.

La parole est donnée à l'assemblée. Personne ne souhaite s'exprimer.

12) Approbation des comptes et décharge à la commission de vérification et au trésorier

L'Abbé remercie le trésorier la commission pour le travail effectué. Il demande à l'assemblée d'approuver les comptes.

A l'unanimité, l'assemblée approuve les comptes et le rapport de la commission et donne décharge au trésorier et à la commission de vérification et au Conseil.

13) Nomination de la commission de vérification des comptes 2020

Anne Pidoux qui a officié comme rapporteuse est sortante et doit être remplacé. Michel Paquier est proposé.

La Commission de gestion 2020 est donc composée de

Vincent Borgeaud rapporteur
Christian Robert-Grandpierre membre
Loïc Wiesmann membre
Géraldine Schärer suppléante

14) Cotisations 2020

Comme proposé sur la convocation, le Conseil vous propose d'intégrer le montant de la carte de fête dans les cotisations sur une période de 3 ans. Les participants n'auront ainsi rien à payer pour participer aux tirs lors de la fête. La cotisation annuelle sera donc de CHF 100.-. Nous avons beaucoup réfléchi à cette question et le fait de mettre le montant de la carte de fête dans les cotisations nous semble une bonne solution. Nous pensons que ça pourrait également motiver les membres à participer. Le débat est ouvert et nous allons voter sur cette question.

Christian Robert-Grandpierre demande si on ne craint pas que ça pousse certains membres à démissionner.

Aurélien répond que nous y avons pensé et que c'est un risque que le Conseil est prêt à prendre. Ceux qui démissionneraient sont des gens que nous ne voyons pas et qui ne sont quand même pas là à la fête.

Philippe Blanc relève qu'il y a actuellement la possibilité de faire des avances pour la fête. Il demande si ça fonctionne et si ça crée plus de travail pour le caissier.

Aurélien répond que C'est effectivement plus de travail pour le caissier et qu'il y a assez peu de membre qui y ont recours. **Gilles** pense que c'est environ 8 membres.

Guy de la Harpe demande quelle est l'idée ? Si le sociétaire ne vient pas tirer on le rembourse ou la montant reste dans la caisse ?

Aurélien répond que l'idée est que ça reste dans la caisse. C'est une cotisation, elle ne serait donc pas reportée sur la fête suivante.

Stéphane Mercuri demande ce qui se passerait si une personne est malade ou accidentée le jour de la fête ?

Aurélien répond qu'il faudra examiner au cas par cas,

Dominique Rufener fait le calcul suivant : en 2019 il y avait 80 tireurs, donc env. 70 personnes qui ne sont pas venues. Si ces personnes démissionnent ça fait 70 fois 50.-

Aurélien pense que ça serait incroyable que 70 personnes démissionnent à cause de ça.

Eddy Morel pense qu'une cotisation de 100.- par année est tout à fait acceptable.

Dominique Rufener pense que l'on ne peut pas appeler ça une cotisation si une partie est pour payer la carte de fête.

Aurélien pense que c'est une façon de valoriser les gens qui participent et qui viennent tirer.

Patrick Oppliger estime que dans toutes les sociétés il faut payer une cotisation, qu'on participe ou pas aux concours par exemple. Il pense que l'on peut effectivement considérer que c'est une cotisation qui donne l'opportunité de participer ou pas aux tirs de l'Abbaye. Il estime que c'est positif et que ce n'est pas un gros montant.

Jean-Pierre Rochat qui fait partie de plusieurs Abbayes dans la région parle de cotisation et d'avance sur carte de fête. Ce que nous avons aujourd'hui. Il estime risquer de passer au système proposé. D'autres voix dans la salle acquiescent.

Guy de la Harpe pense que ces 100.- aient un impact sur le nombre de membres et est sceptique sur la proposition.

Jacques Lipp rappelle que chaque fois qu'il y a eu des augmentations de cotisation, il a eu de grandes discussions et des démissions. 50.- d'un coup il a peur des conséquences.

Georges Rime pense qu'il serait préférable d'augmenter un peu les cotisations pour donner plus de moyen pour la fête. Il sait déjà qu'il ne sera pas là en 2022. Il se pose la question quoi faire. Continuer à payer ou démissionner quitte à se remettre après. Son intervention engendre pas mal de discussion dans la salle.

Patrick Bolay rappelle que ce principe est effectivement une cotisation qui offre le tir de l'abbaye avec 2 repas et une belle planche de prix à ceux qui sont présent. Pour ceux qui

ne sont pas là, pas de restitution. Ça permet de d'offrir une belle fête ou autre manifestation. Il espère que le vote sera favorable, mais quelqu'un n'est pas d'accord, il a toujours la possibilité de voter non.

Christian Robert-Grandpierre se pose la question de l'influence sur l'impôt compte tenu d'entrées plus importante les années sans fête.

Le Conseil n'a pas de réponse claire mais pense que nous ne serons pas imposés sur les cotisations.

Philippe Blanc pense qu'avec une telle cotisation, notre société sera nettement moins attractive que les autres, donc très sceptique avec cette proposition.

Guy de la Harpe pense qu'on devrait être plus attractif dans le courrier des cotisations. D'encourager le versement de 100.-, mais de laisser la possibilité de ne payer que la cotisation « de base ». De ne pas rendre obligatoire l'avance sur carte de fête...

Alain Guignard précise que la proposition n'est pas une avance sur carte de fête. Si on laisse le choix, lors de l'abbaye il faut contrôler pour chaque participant ce qu'il a payé. L'avance sur carte de fête est compliquée à gérer. Ce système existe. Le montant reste propriété du sociétaire. Ce qui n'est pas le cas dans le système proposé.

René Guignet demande combien de membres prennent la carte de fête mais ne tirent pas. Moins de 10., selon le Conseil. Sur le nombre de membre environ 60 ne viennent pas. Ceux-ci sont susceptibles de démissionner.

Le Conseil répond que c'est le risque et qu'il est prêt à le prendre.

Stéphane Mercuri propose de faire deux catégories de membre. Membres tireur avec carte de fête incluse et membres sympathisants avec possibilité de participer à la fête. Ainsi on ne perd personne.

Alain Guignard trouve l'idée bonne. Toutefois elle ne répond pas au but de notre proposition qui est d'inciter les gens à venir tirer parce qu'ils ont payé. Il estime que la plupart des gens vont payer le minimum quitte à payer la carte s'ils viennent. Ainsi ils n'ont rien perdu s'ils ne viennent pas.

André Bolay en tant que membre vétérane de cette assemblée (en fait il n'est plus membre puisqu'il démissionné !!!) estime que 50.- c'est assez, il ne faut rien rajouter...

L'Abbé Président propose de passer au vote

La question est posée dans la salle, compte tenu du débat et des réactions s'il ne vaudrait pas mieux réexaminer le projet ou faire un vote consultatif.

Patrick Bolay précise que la proposition a été faite avec la convocation. Si elle est refusée au vote, le Conseil viendra avec une nouvelle proposition l'année prochaine. Nous allons donc voter cette proposition ce soir.

Aurélien fait voter la proposition :

Acceptez vous l'augmentation de cotisation à 100.-

Pour le oui : 20

Avis contraire : 25

Abstention : 5

La proposition est refusée, la cotisation reste à 50.-

Aurélien promet de venir avec une autre proposition l'année prochaine.

Il remercie l'assemblée pour le débat. Sans rancune...

15) Organisation au sein du Conseil

Aurélien rappel que nous sommes toujours à la recherche de membres. Comme dit tout à l'heure, les commissions fonctionnent bien et nous sommes très content du résultat. Vous imaginez bien qu'à 6 il n'est pas possible d'organiser une telle fête. Nous nous sommes fixés une année pour trouver des collègues au Conseil. Si nous sommes dans l'incapacité

de remplacer nos collègues sortant durant cette année 2020 nous devons nous poser la question quant à l'avenir de la société. Vous l'aurez remarqué sur les convocations, notre greffier Alain Guignard souhaite arrêter. Aurélien lit sa lettre de démission. (En annexe). À la suite de cette lecture l'Abbé-Président rend un hommage au greffier. (Texte en annexe).

Pour ce qui est de l'organisation, nous proposons :

- Commission Bal et cortège : Raphaël Charrotton et Nicolas Rosset
- Commission de Tir : Patrick Bolay et Alain Martin qui est également lieutenant d'Abbé
- Greffier : vacant
- Trésorier : Gilles Reymond
- Abbé-Président : Aurélien Despland

C'est une assemblée qui suit la fête, c'est donc une année d'élection. Aurélien demande si l'assemblée souhaite reconduire les membres du Conseil actuel. Le Conseil est reconduit par applaudissement.

16) Concours du Tir-Franc

Le Tir Franc sous la présidence de Max Lauper a proposé une idée sympathique. Il s'agirait d'organiser un concours de tir ouvert à nos deux sociétés. Le but étant de favoriser les rencontres entre les sociétés, de passer un bon moment et de sortir nos fusils plus qu'une fois tous les 3 ans. Bien évidemment buvette et petite soirée à la clé. Votre Conseil trouve que c'est une excellente initiative et se réjouit d'organiser cela pour vous dès cette année. La date prévue serait le 27 juin, mais c'est à confirmer. Merci Max.

17) Propositions individuelles et divers

Christian Robert-Grandpierre qui a contrôlé les comptes cette année se demande si ça vaut la peine de thésauriser autant. Il propose que soit organisé une fois par année quelque chose aussi pour les membres.

Max Lauper répond que c'est justement el but de sa proposition.

Christian rappel qu'il y a un gros montant sur le compte.

Aurélien rappelle que nous souhaitons lâcher la fête du 31 juillet pour organiser plus de chose pour l'Abbaye.

André Bolay prend la parole. Je remercie tous les membres de la société d'Abbaye. J'y suis depuis 67 ans, j'ai participé à toutes les fêtes organisées et je remercie tous les copains que j'y ai rencontré et je continuerai à être présent.

André est chaleureusement applaudi.

???? pour remplacer Alain Guignard, ne faudrait-il pas proposer quelqu'un ou quelqu'une ?

Aurélien répond qui oui bien sûr c'est évident... brouhaha dans la salle.

L'assemblée échange se concerte. Un peu d'attente.

Les dames sont bien représentées ce soir... mais hésitent à se lancer.

Le nom de Sabine est finalement évoqué. Cette dernière prend la parole et déclare qu'elle veut bien venir au Conseil, mais ne souhaite pas prendre le poste de greffier.

Aurélien lui répond qu'il n'y a pas de problème, les postes seront revus, sa candidature est acceptée avec plaisir.

Bravo Sabine, elle est élue par acclamation.

Il y a encore des postes. D'autres candidatures ? Pour la caisse par exemple. Guillaume Meylan est présenté et accepté par acclamation.

L'Abbé et le Conseil remercient chaleureusement les candidats.

Le Conseil se compose de 8 membres soit un nombre pair. Dominique Rufener se demande si c'est possible de fonctionner comme ça et pense que les statuts prévoient 5, 7 ou 9 membres.

Le greffier vérifie rapidement les statuts et précise : art. 21 – L'Abbaye est administrée par un Conseil composé de 7 à 11 membres majeurs. Donc pas forcément un nombre impair.

La parole n'étant plus demandée, l'Abbé clôture l'assemblée à 20h45 et remercie les participants sous les applaudissements.

Il remercie les participants pour leur attention et leur souhaite un bon appétit. Il précise que cette année il y aura des petits chocolats avec le café. Il paraît que ça manquait...

Le Greffier
Alain Guignard

